

PLU intercommunal

Où en sommes-nous dans la procédure ?

Délibération du conseil communautaire prescrivant le PLUi : 17 décembre 2015

PHASE 1 : Diagnostic communautaire

Diagnostic communautaire ... en cours de réalisation ...
Etude de capacité de densification et de mutation des espaces bâtis ... en cours de réalisation ...

Réunion publique n°1 & mise à disposition du public du diagnostic

PHASE 2 : Elaboration du PADD

Rédaction des orientations générales du PADD (projet d'aménagement et de développement durable)
Débat sur les orientations du PADD

Réunion publique n°2 & mise à disposition du public du PADD

PHASE 3 : Mise en forme réglementaire du PLUi

Rédaction du rapport de présentation, du règlement, du zonage, des orientations d'aménagement et de programmation et des annexes

Procédure d'évaluation environnementale du projet de PLUi

Réunion publique n°3 & mise à disposition du projet de PLUi

Délibération du conseil communautaire : Arrêt du projet de PLUi
Bilan de la concertation

PHASE 4 : Consultation des personnes publiques associées

Consultation officielle des personnes publiques associées et des commissions diverses.

PHASE 5 : Enquête publique

Organisation d'une procédure d'enquête publique

Remise en forme du PLUi suite à l'avis et aux remarques du commissaire enquêteur et des personnes publiques associées

Délibération du conseil communautaire : Approbation du PLUi

2016
2017
2018
2019

